



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

ARRETE MUNICIPAL DE FERMETURE PROVISOIRE DU PARC FOURMONT

ELAGAGE

Le jeudi 25 juillet 2024

N/Réf. : OL/NB/EF – **Arrêté n° 2024-157**

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 à L.2213-1 et les suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant la nécessité de procéder à l'élagage d'arbres sur le domaine public au sein du Parc Fourmont,

Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité du personnel de la Société TERRE ET ARBRE & CO – 27, rue Bernard Palissy – 78440 GARGENVILLE afin de leur permettre le bon déroulement des opérations d'élagage,

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Le parc FOURMONT sera provisoirement fermé et l'accès à la circulation de toute personne sera interdite le jeudi 25 juillet 2024.

ARTICLE 2 : Les barrières d'accès seront fermées et ampliation du présent arrêté sera affichée à l'entrée du parc matérialisant ainsi sa fermeture.

ARTICLE 3 : RESPONSABILITE

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour de dernier, de droit à indemnité.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le Demandeur,

Fait à Maule, le 22 juillet 2024



Olivier Lepretre
Olivier LEPRÉTRE
Le Maire.

Hôtel de Ville

BP 50 - Place de la Mairie - 78580 Maule

Tél. 01 30 90 49 00 - Fax 01 30 90 96 48 - contact.mairie@maule.fr - www.maule.fr